



DELIBERATION N° 25-062

**AUTORISATION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES
TITRES IRRECOUVRABLES PORTANT SUR LES PERIODES DE
2021, 2022, 2023, 2024 ET 2025**

Le Conseil d'Administration de TERRES CARAIBES - Etablissement Public Foncier Guadeloupe – Saint-Martin, régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni le **mercredi 08 Octobre** à TERRES CARAIBES -, Route de la Rocade 97139 Grand-Camp LES ABYMES, sous la présidence de monsieur Patrick SELLIN, en présence de madame Josiane GATIBELZA membre d'honneur, de l'établissement.

Etaient Présents

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT
ALIX NABAJOTH	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE
JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
LOULY BONBON	CAGSC	TITULAIRE
HERIC ANDRE	CAGSC	TITULAIRE
YVES QUIQUEREZ	CARL	TITULAIRE
PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE
JEAN-MARIE HUBERT	REGION	TITULAIRE
VALERIE FONROSE	COM SAINT-MARTIN	SUPPLEANTE

Etaient Représentés

NOM PRENOM	COLLEGE	STATUT	REPRESENTE PAR	COLLEGE	STATUT
ERIC JALTON	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
LOUIS MUSSINGTON	COM SAINT-MARTIN	TITULAIRE	VALERIE FONROSE	COM SAINT-MARTIN	SUPPLEANTE
LILIANE MONTOUT	CARL	TITULAIRE	YVES QUIQUEREZ	CARL	TITULAIRE
BETTY ARMOUGON	CANGT	TITULAIRE	LOULY BONBON	CAGSC	TITULAIRE

Pour l'autorité compétente par délégation

Etaient Absents/Excusés

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT	OBSERVATIONS
PIERRE THICOT	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	
JEAN-CLAUDE MAES	CCMG	TITULAIRE	
EDMEE MAURIELLO	CANBT	TITULAIRE	
PHILIPPE DEZAC	CANBT	TITULAIRE	
BLAISE MORNAL	CANGT	TITULAIRE	
JEAN BARDAIL	REGION	TITULAIRE	
DAVID MONTOUT	REGION	TITULAIRE	

Pour l'autorité compétente par délégation
 Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-1 et L. 324-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DICTAJ/BRA du 10 mai 2013, modifié, portant création de l'établissement public foncier Guadeloupe, devenu « TERRES CARAIBES - EPF Guadeloupe Saint-Martin » et les arrêtés modificatifs ainsi que les statuts ;

Vu la délibération n°25-017 du 26 mars 2025, portant sur l'approbation du budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par le payeur régional ;

Considérant qu'il convient d'admettre en non-valeur les titres dont le recouvrement paraît définitivement compromis, même si les règles de la comptabilité publique prévoient le recouvrement des créances admises en non-valeur, en cas de retour à une meilleure fortune du débiteur ;

Après en avoir délibéré,

***LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTENT LA DELIBERATION
DONC LA TENEUR SUIT :***

ARTICLE 1 :

- Autoriser l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables portant sur les périodes 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025, pour un montant de 5 770.89 € (Cinq mille sept cent soixante-dix euros et quatre-vingt-neuf centimes) conformément à la liste jointe en annexe de la présente délibération ;
- Autoriser le Comptable public à poursuivre toutes les procédures administratives et/ou contentieuses, si nécessaire, à l'encontre du débiteur défaillant mentionné dans la liste jointe en cas de retour à meilleure fortune ;
- Autoriser la directrice générale à signer tous les actes et les documents relatifs à cette affaire.

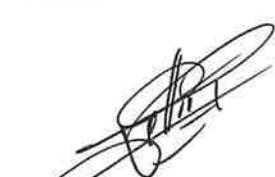
ARTICLE 2 : La dépense est imputée au chapitre « 65 – Autres charges de gestion courante » sur l'article « 6541 – Crées admises en non-valeur » du budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale et le Comptable Public sont chargés, pour chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 4 : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire

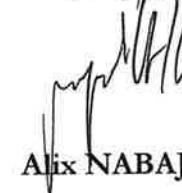
Les ABYMES, le **– 8 OCT. 2025**

**Le Président de l'Etablissement
Public Foncier de Guadeloupe**



Patrick SELLIN

**Le 1^{er} Vice-Président de
de l'Etablissement Public Foncier
de Guadeloupe**



Alix NABAJOTH

Les actes pris par l'EPF de Guadeloupe sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC REGION Guadeloupe

Avenue Paul LACAVE

97100 BASSE-TERRE

TEL : 0590 81 05 75

Basse-Terre, le 7/10/2025

Mme Pascale BELLIN

Payeur régional de la Guadeloupe.

À

Monsieur le Président
de l'EPFL de Guadeloupe
TERRES CARAIBES

Pour nous joindre / Références

Affaire suivie par Mme Pascale BELLIN
Tél : 0590 81 05 75
FMél. : pascale.bellin@dgfip.finances.gouv.fr

Références

Objet : propositions en non valeur 2025

Monsieur le Président,

Le comptable soussigné expose, qu'il ne peut ou n'a pu recouvrer les titres portés sur le présent état, en raison des motifs énoncés en observation.

Il demande ainsi l'admission en non valeur de ces divers titres dont le montant s'élève à 5 770,89 €

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Payeur Régional de la Guadeloupe

Pascale BELLIN



REGION GUADELOUPE
Avenue Paul Lacavé
97100 BASSE-TERRE
Tél : 05 90 81 05 36

Accusé de réception et dépôt

Présentation en non valeur

Réception par le greffier : 15/10/2025

Publication dans la liste : 06/10/2025

101080-SOC-REGION-DE-GUADELOUPE

Pour l'autorité compétente par délégation

30100-EPL DE GUADELOUPE



Exercice 2025

Numéro de la liste : 741070134

Type de liste : Non valeur

56 pièces présentées pour un total de :

ANNEXE 1

5 770,89 €

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redévable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2021	T-243	LEVEILLE Clairice Jos	26,32 €	Poursuite sans effet
Particulier	2021	T-267	LEVEILLE Clairice Jos	46,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2021	T-357	LEVEILLE Clairice Jos	46,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2021	T-383	LEVEILLE Clairice Jos	46,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-154	LEVEILLE Clairice Jos	46,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-37	LEVEILLE Clairice Jos	46,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-339	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-404	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-187	LEVEILLE Clairice Jos	40,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-249	LEVEILLE Clairice Jos	40,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-293	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-220	LEVEILLE Clairice Jos	40,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-113	LEVEILLE Clairice Jos	46,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-6	LEVEILLE Clairice Jos	46,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-365	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-87	LEVEILLE Clairice Jos	46,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-434	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-462	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-8	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-356	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-31	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-389	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-291	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-237	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-164	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-75	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-325	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-109	LEVEILLE Clairice Jos	37,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-69	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-47	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-38	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-133	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-201	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-234	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-161	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-300	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-474	LEVEILLE Clairice Jos	18,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-309	LEVEILLE Clairice Jos	28,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-386	LEVEILLE Clairice Jos	18,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-355	LEVEILLE Clairice Jos	18,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2025	T-337	LEVEILLE Clairice Jos	18,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2025	T-426	LEVEILLE Clairice Jos	300,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2025	T-293	LEVEILLE Clairice Jos	18,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2025	T-109	LEVEILLE Clairice Jos	74,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2025	T-202	LEVEILLE Clairice Jos	58,45 €	Poursuite sans effet
Particulier	2025	T-19	LEVEILLE Clairice Jos	18,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2025	T-256	LEVEILLE Clairice Jos	18,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2025	T-137	LEVEILLE Clairice Jos	74,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2025	T-57	LEVEILLE Clairice Jos	18,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-130	DELICE Gladys	600,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-66	DELICE Gladys	583,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2024	T-158	DELICE Gladys	600,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2021	T-292	NAVIS Joel	47,12 €	Poursuite sans effet
Particulier	2021	T-378	BOCAGE Veronique	471,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2022	T-1	BOCAGE Veronique	439,00 €	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-181	CURIER Roselise	1 049,00 €	Poursuite sans effet
			TOTAL	5 770,89 €	